

Réunion annuelle 2025 pour la Protection de l'enfance dans l'Action humanitaire

Conseils pour la soumission des résumés

Dates prévues entre le 2 et le 13 juin 2025 (à confirmer)

Thème : Protection des enfants à partir du terrain - Renforcer les approches locales dans les conflits et les crises

Vous êtes invités à faire part de vos précieuses expériences, approches et innovations lors de la prochaine réunion annuelle 2025 pour la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire. Vos idées sont cruciales pour améliorer nos efforts visant à assurer la protection et le bien-être des enfants dans le contexte du renforcement des approches localisées dans les conflits et les crises.

La réunion de 2025 se tiendra en ligne. Elle mettra l'accent sur les contextes humanitaires locaux, nationaux et régionaux, tout en conservant une perspective mondiale.

Le thème de 2025 est : **La protection des enfants à partir du terrain : Renforcer les approches localisées dans les conflits et les crises**. Ce thème a été élaboré et sélectionné par plus de 200 parties prenantes clés dans l'ensemble de l'Alliance.

Il permet de mettre l'accent sur les actions locales de prévention et de réponse en matière de protection de l'enfance, sur les actions qui sont menées et conçues par les enfants et leurs communautés, et sur les approches contextualisées qui fonctionnent avec les systèmes locaux. Il élargira l'accent mis sur la localisation et les acteurs locaux, pour inclure l'action et la participation significative des enfants, des familles et des communautés, ainsi que le rôle des acteurs internationaux et locaux dans la facilitation de cette participation. Il ancrera également ces considérations dans les réalités de l'action humanitaire et dans sa nature évolutive.

La fréquence et la gravité des conflits et des crises, y compris des crises climatiques, se sont considérablement accrues ces dernières années.¹ Cela peut augmenter les risques pour les enfants et éroder l'environnement protecteur dont ils ont besoin pour survivre et s'épanouir ; un environnement qui, en temps normal, permet aux familles, aux communautés et aux acteurs locaux d'assurer la protection et le bien-être des enfants. Cette réunion explorera les mesures qui peuvent être prises à partir du terrain pour combler ces lacunes afin de prévenir et de répondre aux préjudices subis par les enfants.

¹ <https://alliancecpha.org/en/annual-meeting-2024/background-paper>

Note : Dans ce document, nous utilisons les définitions suivantes, qui pourront être mises à jour au cours de la rédaction du document de référence² :

- **Communauté :** Pour définir ce qu'est une communauté, voir le Standard 17 des Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire³. Nous incluons dans le terme "communauté" "les enfants, les tuteurs, les membres de la famille élargie, les chefs de la communauté, y compris les chefs religieux, les groupes communautaires organisés (c'est-à-dire les groupes de femmes, les clubs d'adolescents), etc."⁴.
- **Acteur local :** En utilisant le terme "acteur local", nous nous concentrons principalement sur les gouvernements nationaux et les organisations non gouvernementales nationales. Nous reconnaissons que certains incluent les enfants et les communautés dans le terme d'acteurs locaux. Nous ne considérons pas les bureaux nationaux des ONG internationales régionales comme des acteurs locaux.

L'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2024 a souligné que, compte tenu d'un système qui manque cruellement de ressources, il est plus rentable de travailler par l'intermédiaire d'acteurs locaux et nationaux,⁵ un constat approfondi par l'analyse de l'Ukraine.⁶ La réunion présentera des actions qui ont déjà été entreprises par les communautés et les acteurs locaux en tant que premiers intervenants. Elle pourra également examiner le rôle des communautés et des acteurs locaux dans des contextes qui ne sont pas des "contextes humanitaires" typiques et qui ne disposent pas de l'"architecture" qui en découle.

Dans le cadre des réformes et des changements dans nos façons de penser et de faire pour y parvenir, il est impératif d'observer le principe de subsidiarité - que les décisions soient prises et les actions entreprises aussi près que possible de ceux qu'elles affectent. Ce qui inclut de faire pression pour que les enfants et les adolescents soient considérés comme étant capables de se protéger eux-mêmes et d'informer les actions de protection, ainsi que d'investir dans l'exploitation de ces contributions pour garantir des actions de meilleure qualité. Il s'agit

² For this we drew upon the following: https://interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/migrated/2021-07/IASC%20Guidance%20on%20Strengthening%20Participation%2C%20Representation%20and%20Leadership%20of%20Local%20and%20National%20Actors%20in%20IASC%20Humanitarian%20Coordination%20Mechanisms_2.pdf

³ https://alliancecpha.org/en/CPMS_home page 189

⁴ https://alliancecpha.org/sites/default/files/technical/attachments/Theory%20of%20Change_CCP.pdf page 3

⁵ <https://www.unocha.org/publications/report/world/global-humanitarian-overview-2025-enarfres> pages 8-9

⁶ https://d3jwam0i5codb7.cloudfront.net/wp-content/uploads/2024/07/PTB_Ukraine_FINALREPORTv10.pdf

également de renforcer les mécanismes de coordination et les réponses, y compris le leadership local, du niveau local au niveau national.

La réunion sera basée sur la reconnaissance de la valeur de l'action communautaire et locale pour la spécificité du contexte, l'impact et la durabilité. Ainsi que les défis que cela représente dans certains contextes de conflit et de crise. Nous cherchons à atteindre des niveaux plus élevés d'appropriation communautaire dans nos actions de protection de l'enfance⁷. Pour réaliser cette approche depuis la base, nous devons examiner les obstacles à surmonter et les approches à adopter.

Pour protéger les enfants, il faut investir massivement dans les personnes⁸ : dans un personnel doté de principes, compétent et bien soutenu, dans des communautés locales engagées, ainsi que dans les familles et les enfants eux-mêmes. C'est l'interaction entre les personnes, dans l'écologie sociale de l'enfant, qui fait la différence entre un enfant qui subit des préjudices ou qui est en danger et un enfant qui est en sécurité et en bonne santé.

Questions directrices :

Nous vous invitons à soumettre des résumés pour un court exposé thématique ou une session approfondie, qui sont directement liés au thème de la réunion. Vous pouvez envisager de répondre à l'une des questions suivantes.

1. Quel est l'impact de l'action locale sur la protection de l'enfance, y compris sur la durabilité des effets positifs ?
2. Comment les efforts déployés pour mieux comprendre les spécificités du contexte et s'y adapter, notamment par une écoute et une réflexion approfondies avec la communauté, ont-ils permis d'obtenir de meilleurs résultats en matière de protection de l'enfance ?
3. Comment avons-nous, et pourrions-nous, relier le local au global pour renforcer les effets de la protection de l'enfance ?
4. Comment le concept "aussi local que possible, aussi international que nécessaire" se traduit-il dans les interventions humanitaires de protection de l'enfance ?
5. Comment faciliter des partenariats plus équitables pour renforcer (ou soutenir) les acteurs locaux de la protection humanitaire des enfants et leur transférer le pouvoir ?
6. Comment une approche "de terrain" de la protection de l'enfance peut-elle garantir des réponses rapides et efficaces, et comment les communautés, les gouvernements et les ONG locales ont-ils joué le rôle de premiers intervenants en matière de protection de

⁷ <https://alliancecpha.org/en/technical-materials/theory-change-ccp>

⁸ [https://alliancecpha.org/sites/default/files/2024-](https://alliancecpha.org/sites/default/files/2024-01/Technical%20Annex_Recommendations%20to%20Support%20the%202023%20Overview%20of%20the%20Impact%20of%20Crisis%20on%20Children%20and%20Their%20Protection_English_FINAL.pdf)

[01/Technical%20Annex_Recommendations%20to%20Support%20the%202023%20Overview%20of%20the%20Impact%20of%20Crisis%20on%20Children%20and%20Their%20Protection_English_FINAL.pdf](https://alliancecpha.org/sites/default/files/2024-01/Technical%20Annex_Recommendations%20to%20Support%20the%202023%20Overview%20of%20the%20Impact%20of%20Crisis%20on%20Children%20and%20Their%20Protection_English_FINAL.pdf)

l'enfance en cas de crise ?

7. Comment le renforcement des systèmes locaux et nationaux de protection de l'enfance a-t-il permis d'améliorer les effets de la protection de l'enfance pendant les crises, et de renforcer les systèmes de protection de l'enfance après les crises et de les rendre plus durables ?
8. Comment les enfants, les communautés et les acteurs locaux et nationaux ont-ils dirigé et collaboré aux activités de plaidoyer en faveur de la protection des enfants ?
9. Que faut-il faire pour faciliter l'engagement des enfants et des communautés dans les cycles de projet afin de parvenir à la redevabilité envers les enfants ?
10. Comment les acteurs de la protection de l'enfance et les autres acteurs du secteur s'engagent-ils et soutiennent-ils le leadership des enfants, des communautés et des acteurs locaux dans les programmes de protection de l'enfance ?
11. Quel rôle ont joué et pourraient jouer le secteur privé local et national et les institutions académiques dans les interventions de protection de l'enfance dans les contextes humanitaires et fragiles ?
12. Dans quelle mesure les acteurs de la protection de l'enfance impliquent-ils divers acteurs nationaux et locaux, y compris des groupes dirigés par des enfants et des femmes, ou des groupes représentant ou dirigés par des groupes vulnérables et souvent exclus, tels que les personnes handicapées, les réfugiés, la communauté LBTQI+ ?

N'hésitez pas à consulter la [stratégie 2021-2025 de l'Alliance pour](#) vous inspirer !

Participation en ligne :

L'enregistrement sera ouvert à tous ceux qui souhaitent participer, la réunion se déroulant sur Zoom. Du contenu supplémentaire sera fourni par le biais de [notre site web](#) et de la [Communauté de pratique de la PEAH](#).

Il est prévu que l'interprétation dans nos langues principales (français, espagnol, arabe) soit assurée pour les séances d'ouverture et de clôture ainsi que pour les événements spéciaux. Nous nous efforcerons de fournir des services d'interprétation pour permettre à ceux qui le souhaitent de s'exprimer dans ces langues principales. En raison d'un budget limité, l'interprétation sera probablement limitée aux sessions supplémentaires où cela sera nécessaire, afin de faciliter la participation d'un intervenant.

Types de soumission : Nous vous invitons à partager vos contributions sur le thème de la réunion de l'une des deux manières suivantes :

1) CONTRIBUER PAR UN COURT EXPOSÉ À UNE SESSION THÉMATIQUE :

- Soumettez un bref exposé de 10 minutes. Si votre intervention est sélectionnée, elle sera combinée à 2 ou 3 autres sur des sujets connexes pour former une session de 60 à 90 minutes, qui comprendra également un temps de discussion entre les présentateurs et les participants.
- La session sera animée par un facilitateur de l'Alliance.
- Veuillez mettre en évidence le message clé de votre exposé. Il peut s'agir d'une bonne pratique, d'une pratique nouvelle ou émergente, d'un résultat ou d'une solution inattendus, d'un défi, d'une leçon apprise, voire d'un échec. Vous pouvez également poser une question aux participants afin d'enregistrer des contributions.

Note : Si votre organisation peut mettre à disposition une personne qualifiée pour animer la session dans laquelle votre résumé est regroupé, nous serions ravis que vous nous en informiez⁹ ; une rapide formation lui serait fournie.

2) ANIMER UNE SESSION APPROFONDIE:

- Proposez une session de 60 ou 90 minutes pour stimuler la discussion stratégique et l'action collective. Si vous demandez une session de 90 minutes, veuillez inclure une justification et un plan alternatif pour une session de 60 minutes au cas où la durée totale ne serait pas disponible.
- Veuillez indiquer le format de votre session (à votre connaissance) : panel de discussion¹⁰, atelier¹¹, session interactive¹², table ronde¹³.
- Les sessions doivent avoir un objectif clair et des résultats attendus.
- Les sessions doivent avoir un animateur et des intervenants identifiés.
- Les réponses doivent avoir un point focal identifié au sein de l'entité qui soumet la demande, qui sera responsable de la coordination avec toutes les parties concernées, y compris le point focal de l'Alliance.

⁹ Via le formulaire de soumission

¹⁰ Panel de discussion : Un groupe d'experts qui échangent des idées et des points de vue, sous la conduite d'un modérateur qui coordonne l'interaction avec le public.

¹¹ Ateliers : Ils portent sur un thème technique donné et sont interactifs.

¹² Session interactive : Informations et discussions de groupe pour échanger des points de vue et obtenir des améliorations sur un sujet donné.

¹³ Table ronde : Plusieurs intervenants discutent de divers aspects du sujet sous différents angles. Un modérateur anime la discussion. Les participants peuvent être invités à intervenir. Idéal pour les petits groupes.

- Les agences qui proposent des services d'interprétation pour ces sessions sont les bienvenues, car il se peut que nous devions donner la priorité aux budgets disponibles pour d'autres sessions.

Note : Nous visons à sélectionner un plus petit nombre de résumés en 2025 par rapport aux réunions précédentes, afin de nous concentrer sur le thème de la réunion. De la sorte, nous ouvrirons la possibilité de présenter tout résumé non sélectionné, de qualité,¹⁴ via un poster à la place. La galerie de posters 2023 (*anciennement galerie d'infographies*) est [disponible ici](#) à titre de référence. Toutefois, nous donnerons la préférence aux résumés de qualité provenant d'ONG internationales ou régionales du "Monde majoritaire" plutôt qu'à ceux provenant d'ONG internationales.

Prochaines étapes :

1) Mentorat : Si vous êtes un acteur local / national / dirigé par des jeunes et que vous souhaitez qu'un mentor vous accompagne tout au long du processus de soumission des résumés, veuillez contacter achieng.kokonya@alliancecpha.org en copiant annualmeeting2025@alliancecpha.org dès que possible et au plus tard le 31 janvier 2025.

2) Soumission : Utilisez [CE LIEN](#) pour compléter et soumettre votre résumé avant le **7 février 2025**. Si vous avez des difficultés à accéder au formulaire en ligne ou à le compléter, veuillez nous contacter à l'adresse annualmeeting2025@alliancecpha.org.

N'oubliez pas ! De nombreuses sessions seront enregistrées et diffusées en direct. Veillez à ce que le contenu de votre session ne vous expose pas à des risques ou n'expose pas les personnes avec lesquelles vous travaillez à des risques. Ceci est particulièrement important pour les enfants et les jeunes.

3) Sélection : Un comité interagences examinera votre résumé en fonction des critères ci-dessous, afin de sélectionner ceux qui seront présentés. Chaque année, nous recevons plus de résumés que nous ne pouvons en accepter ! L'utilisation du formulaire en ligne nous aide à évaluer votre soumission en fonction des critères.

4) Préparation : Veuillez consulter les dates ci-dessous avant de soumettre votre candidature afin de vous assurer que vous serez disponible si votre candidature est retenue.

¹⁴ Voir les critères ci-dessous.

Critères d'évaluation des candidatures :

OBLIGATOIRE :

- Présenté en anglais, français, espagnol ou arabe
- Pertinence : par rapport au thème de la réunion, notamment en ce qui concerne la protection de l'enfance.
- Utilité : Les acteurs de la protection de l'enfance et les acteurs plus larges de l'humanitaire et du développement peuvent bénéficier du manque de connaissances que cette session aborde.
- Clarté et présentation : Le résumé décrit clairement les messages clés, les effets et le public cible de la session.

PRÉFÉRABLE / ENCOURAGÉ :

- Des résumés qui partagent des défis et des enseignements clairs, pertinents et perspicaces.
- Résumés d'acteurs locaux / nationaux et / ou mettant en évidence l'engagement des acteurs locaux / nationaux dans l'action humanitaire.
- Les résumés qui incluent / fournissent un exemple fort dirigé par des femmes, des enfants ou des jeunes, ou par un acteur local / national.

Dates clés à noter dans votre agenda :

- **24 janvier 2024** : Date limite pour demander le soutien d'un mentor pour la soumission de votre résumé.
- **7 février 2024** : Date limite de soumission des résumés.
- **17 mars 2024** : Confirmation des résumés sélectionnés (dernière date prévue).
- **Semaine du 7 au 11 avril 2024** : Briefing pour les orateurs et les facilitateurs des sessions.
 - Ensuite, vous devrez être disponible pour participer à des réunions en ligne afin de vous préparer.
- **9 mai 2024** : Date limite pour l'envoi des projets de documents de session.
- **30 mai 2024** : Date limite pour le matériel de la session finale.